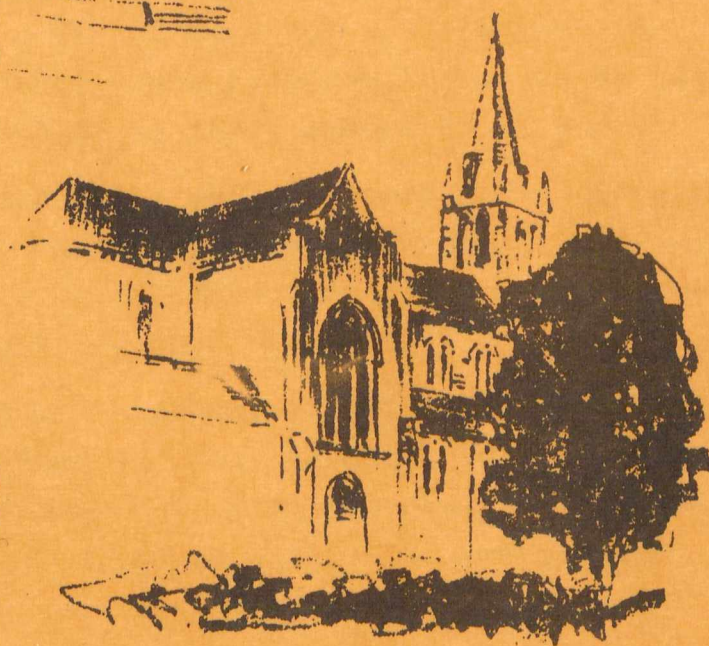
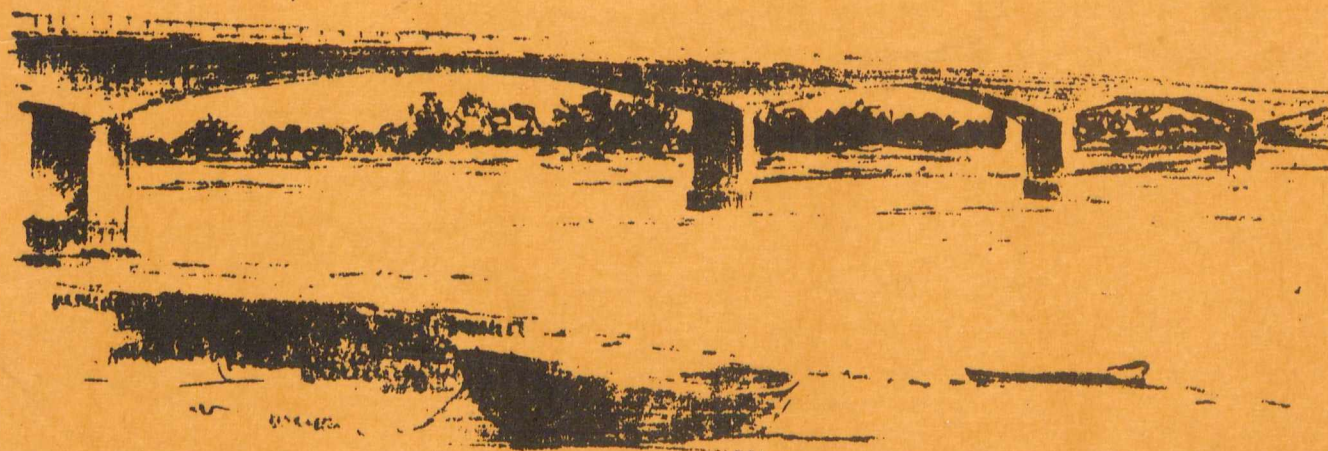


BASSE GOULAINNE

FLASH D'INFORMATIONS



MAI 1980



T R A N S P O R T S

----*--*--*--*--*--*--*--*

Un sujet qui fait partie des préoccupations majeures et constantes de votre municipalité et des soucis de plusieurs d'entre vous, ce qui ne nous échappe point.

A maintes reprises, j'ai eu l'occasion d'aborder ce problème et à chaque fois, j'ai tenu à le faire avec une objectivité totale.

Ce contrairement à ce que prétend un tract diffusé récemment par un parti politique qui semble être gêné par un état de fait qui incontestablement pénalise une population, celle de BASSE-GOULAINNE.

En effet, la situation présente - que je suis le premier à regretter - paraît être due à l'origine, à la position inexplicable d'une personne influente de la municipalité de NANTES et de plus, membre de ce parti.

Une nouvelle fois, je vais rappeler le déroulement des démarches ce qui permettra à certains administrés, de mieux cadrer le sujet et à l'auteur de l'information dont je fais état, plus haut d'y voir plus clair.

Dans cette information, le fil conducteur dont s'est servi le rédacteur est pour le moins ténébreux et à un point tel qu'il trouve tout à fait normal et justifié que NANTES refuse l'adhésion de BASSE-GOULAINNE au sein du S I T P A N (et non la S E M I T A N ainsi que cela est dit).

Serait-il également normal et justifié que par contre SAUTRON - COUÉRON - THOUARÉ etc... aient été acceptés ?

.../...

CHRONOLOGIE DES DÉMARCHES ET SUITE DONNÉE

- 20 juillet 1979 - Délibération du Conseil Municipal demandant son adhésion au S I T P A N (Syndicat Intercommunal des Transports Publics de L'Agglomération Nantaise)

- 6 août 1979 - courrier de M. CANEVET, Adjoint à M. Le MAIRE de NANTES et Président du S I T P A N indiquant qu'une suite favorable ne pourra être donnée qu'après un vote des 13 membres de ce S I T P A N qui sont les représentants des 13 communes en faisant partie.

Apprenant que la candidature de BASSE-GOULAINNE n'avait toujours pas été présentée officiellement à ce Syndicat, rendez-vous est pris avec M. CANEVET qui me reçoit le 9 novembre 1979 en présence du Directeur de la S E M I T A N (Société d'Economie Mixte des Transports de L'Agglomération Nantaise) et de son Adjoint.

Il ressort de cet entretien que manifestement, M. CANEVET n'est pas favorable à notre entrée dans ce syndicat.

Nouvel entretien avec M. CANEVET qui demande à la S E M I T A N de nous faire une nouvelle offre chiffrée pour assurer une navette BASSE-GOULAINNE → SAINT SEBASTIEN.

L'offre qui nous parvient quelques jours plus tard atteint : 226.432,00 F, somme bien sûr inacceptable en regard aux 9 millions de centimes demandés initialement par la S E M I T A N pour le prolongement d'une ligne régulière.

Lors de cette entrevue, M. CANEVET avait également offert la cession de bus d'occasion (désaffectés par la S E M I T A N) cette solution qui apparemment séduit l'auteur du tract, entraîne bien évidemment l'achat de 2 cars, étant hors de question qu'un service régulier de voyageurs soit perturbé par une défaillance matérielle et en plus l'embauche de 2 chauffeurs avec permis spécial pour un même car celui-ci circulant environ 13 ou 14 heures par jour.

.../...

Cette formule était nettement trop onéreuse pour nos finances.

Enfin, le 11 janvier 1980 entrevue avec MM. CHENARD & CANEVET - Toujours au même point en ce qui concerne l'adhésion au S I T P A N par contre proposition de M. Le MAIRE de NANTES de mettre à notre disposition sous forme de prêt, un bus de la S E M I T A N qui assurerait la navette, BASSE-GOULAINNE → SAINT SEBASTIEN

Le coût de l'opération reste chiffrée à près de 23 millions de centimes qui pourrait être diminuée des encaissements des voyages entre BASSE-GOULAINNE & SAINT SEBASTIEN et vice versa.

Une dépense toujours trop élevée pour une solution batarde car cette formule nécessiterait la création d'une régie et l'embauche d'une personne supplémentaire et augmenterait d'autant la charge communale.

Toute solution se rapportant à une navette avec SAINT SEBASTIEN implique que les habitants de notre Commune soient obligés de changer de véhicule, ce qui est gênant pour les personnes âgées et les enfants.

De plus, cette formule sous ses différentes formes se traduit toujours par un coût pratiquement du double par rapport à une liaison normale.

Il est donc impensable que l'on puisse se rallier à cette façon de voir.

D'autres communes ont été admises au sein du S I T P A N dont certaines plus éloignées de NANTES que nous ne sommes, pourquoi pas nous et pourquoi accepterais-je une telle éventualité !

Je m'obstine effectivement dans cette voie qui va dans le sens de l'économie et de la logique n'en déplaise à certains.

.../...

Il faut aussi que vous sachiez que pour être admis au S I T P A N , il faut bénéficier de l'accord des 2/3 des Membres et que ces 2/3 représentent également les 2/3 de la population.

Bien que notre candidature n'ait toujours pas été présentée officiellement par le Président du S I T P A N , un sondage officieux fait ressortir que 12 Communes sur 13 sont favorables à l'entrée de BASSE-GOULAIN, mais malheureusement si NANTES maintient sa position, le quorum des 2/3 de la population ne sera pas atteint.

Je précise également que contrairement à ce qui a été prétendu, la S E M I T A N ne refuse pas BASSE-GOULAIN, bien au contraire, son Directeur nous avait même fait des offres de service chiffrées au printemps 1979, c'est-à-dire avant que le Conseil Municipal demande son rattachement au S I T P A N

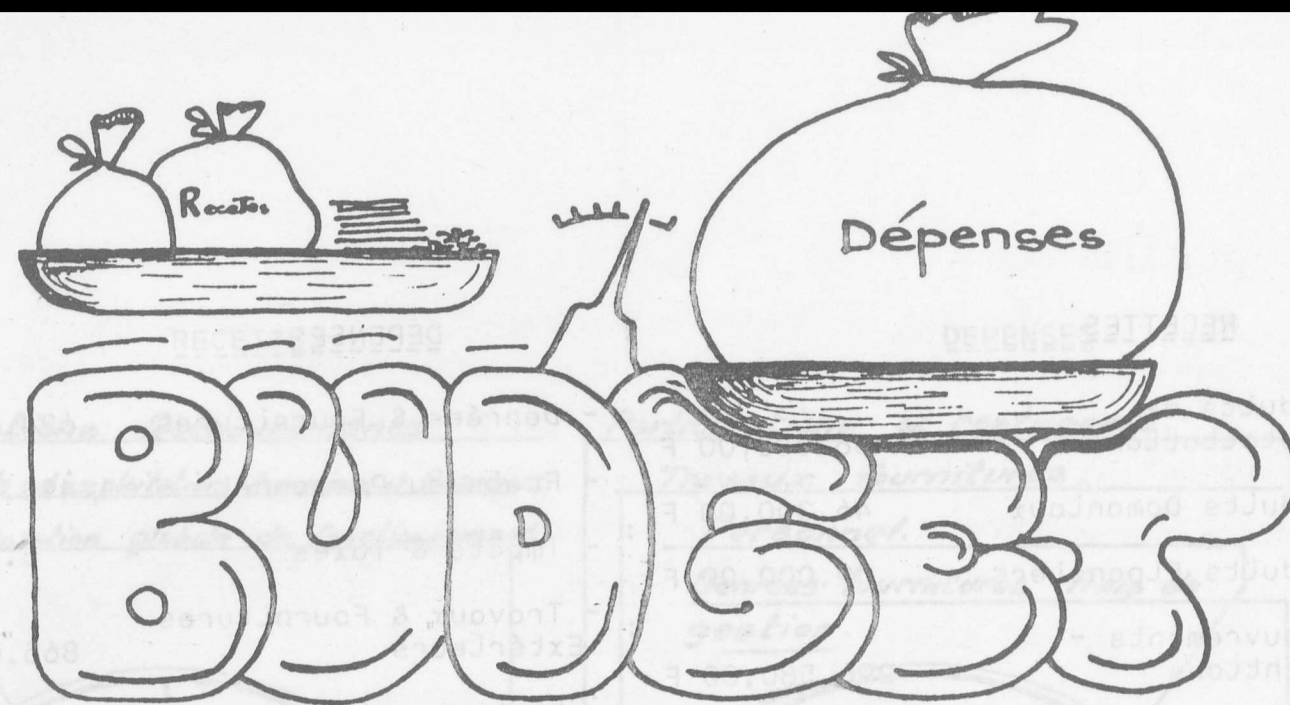
Sachez également que certains Adjoints de M. Le MAIRE de NANTES sont très favorables à notre adhésion et que notre AFFAIRE n'est pas au point mort.

Je conclurai en espérant que le bien-fondé de notre demande sera reconnu et que notre persévérance aidant, nous aurons satisfaction à brève échéance pour vous apporter ce confort de vie supplémentaire.

LE MAIRE,

Paul BOUIN

.../...



B U D G E T
----*--*--*

Le Budget de BASSE-GOULAIN pour 1980, après en avoir été longuement discuté en Commission des Finances, a été adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 28 mars 1980.

Nous vous présentons ci-dessous ce budget prévisionnel sous forme de deux tableaux schématisant les comptes de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Opérations relatives au fonctionnement courant des services et les opérations affectant directement le patrimoine de la Commune.

.../...

RECETTES

DÉPENSES

Produits de l'Exploitation	566.000,00 F	- Denrées & Fournitures	624.120,00 F
Produits Domaniaux	46.300,00 F	- Frais du Personnel	1.493.319,94 F
Produits Financiers	9.000,00 F	- Impôts & Taxes	6.641,25 F
Recouvrements - Subventions	296.580,00 F	- Travaux & Fournitures Extérieurs	865.000,00 F
Dotation Globale de Fonctionnement	1.704.774,00 F	- Participations & Contingents	492.968,58 F
Impôts Indirects	42.300,00 F	- Allocations - Subventions	182.382,50 F
Contributions directes	1.951.244,53 F	- Frais de Gestion Générale	185.391,47 F
TOTAL	4.616.198,53 F	- Frais Financiers (Rembt d'emprunts intérêts)	733.294,30 F
		- Prélèvement pour dépenses d'investissement	33.080,49 F
		TOTAL	4.616.198,53 F

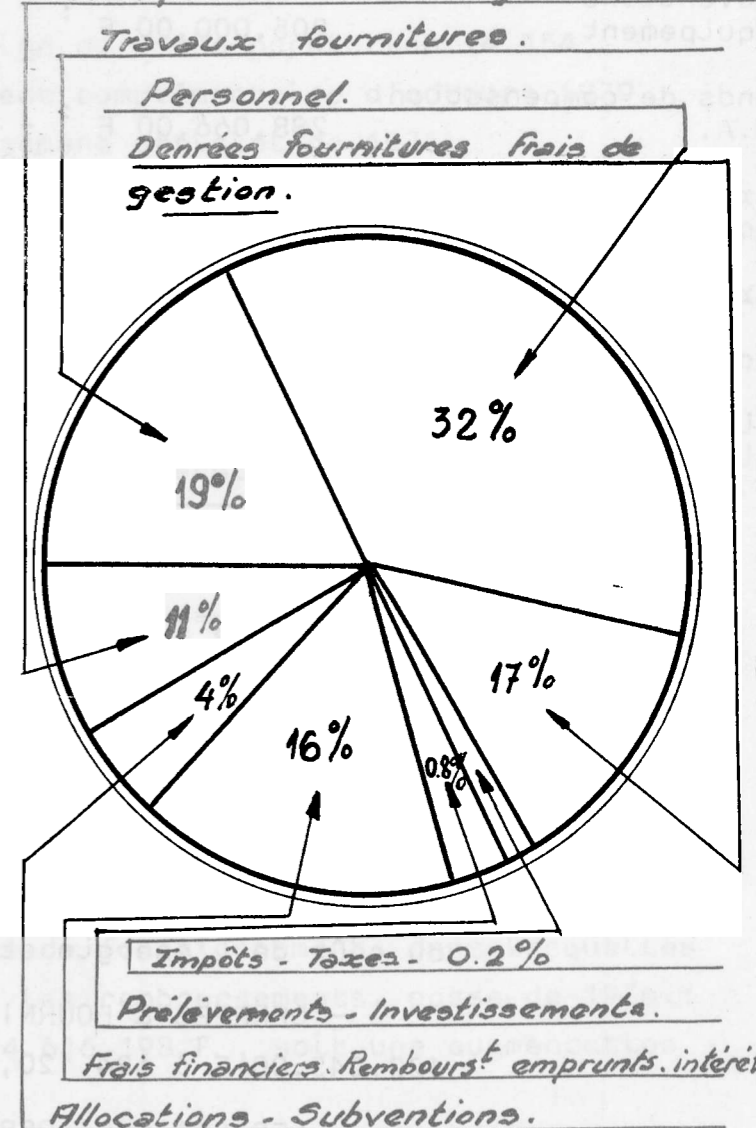
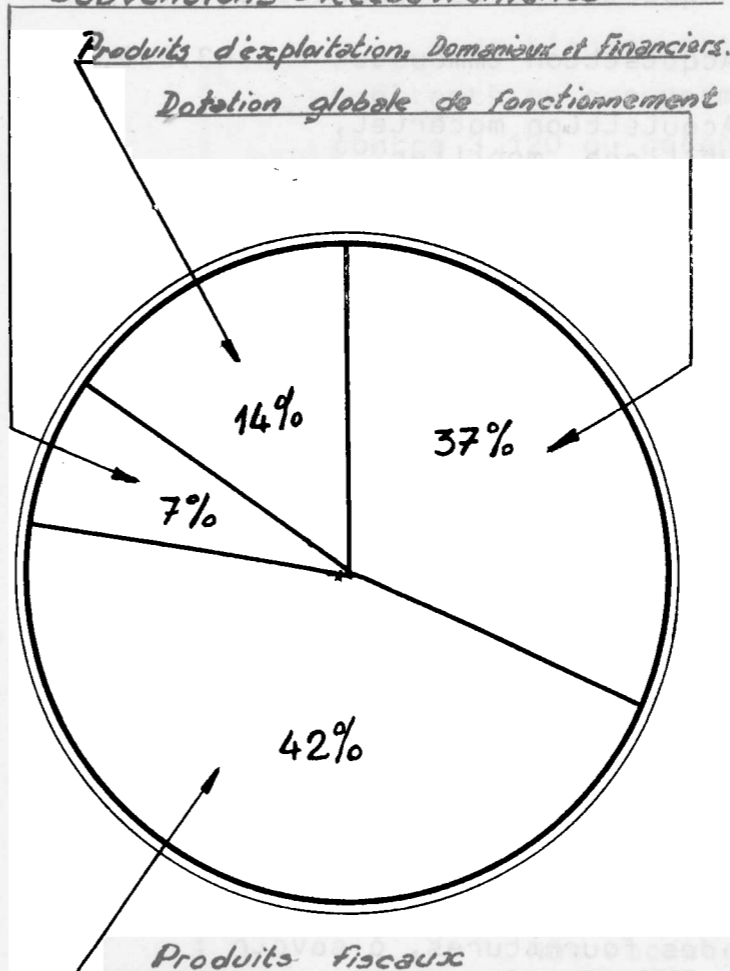
soit, en ce qui concerne la répartition en pourcentage de chacun des postes :

RECETTES

DÉPENSES

Subventions - Recouvrements

Participations et contingents.



BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement correspondent à des augmentations ou des réductions de biens matériels, les dépenses comprennent les acquisitions d'immeubles, de matériel, constructions neuves, etc ... et les recettes, les aliénations également d'immeubles, de matériel, etc ...

.../...

RECETTES

DÉPENSES

Prélèvement sur recettes de fonctionnement	33.080,49 F	:	- Remboursement d'emprunts (Capital)	308.003,96 F
Subventions d'Équipement	205.000,00 F	:	- Acquisitions de terrains	326.900,00 F
Fonds de compensation T.V.A.	288.066,00 F	:	- Acquisition immeubles	43.800,00 F
Taxe locale d'équipement	224.521,00 F	:	- Acquisition matériel, outillage, mobilier, transports	110.380,00 F
Taxe d'infrastructure	400.000,00 F	:	- Travaux de bâtiments	1.385.000,00 F
Produit des emprunts	1.488.503,07 F	:	- Travaux voies & réseaux	489.186,60 F
Aliénation de véhicules	32.100,00 F	:	- Autres travaux communaux	8.000,00 F
	<hr/>	:		<hr/>
TOTAL	2.671.270,56 F	:	TOTAL	2.671.270,56 F
	=====	:		=====

Ce budget dans son ensemble est fortement influencé par la progression importante des dépenses de fonctionnement, due pour une bonne part à l'augmentation du coût de l'énergie et des fournitures, à savoir :

- DENREES & FOURNITURES : passe en 5 ans de : 122.245,00 F à 624.120,00 F, soit : 410 % d'augmentation.
- LES FRAIS DE PERSONNEL : qui passe toujours en 5 ans de : 566.000 F à 1.493.319 F, soit : 164 % d'augmentation (augmentation des salaires de : 10 % l'an, plus création de nouveaux postes).
- TRAVAUX & SERVICES EXTERIEURS : qui passent de : 350.052 F à 865.000 F, soit : 147 % d'augmentation.

Dans son ensemble en 5 années, la section de fonctionnement supporte une augmentation générale de 103 %.

.../...

Heureusement, l'augmentation croissante et importante des charges budgétaires se trouve compensée par une revalorisation des recettes dû fait :

- de l'augmentation de notre population (4.154 habitants au recensement complémentaire d'octobre 1979 contre 3.120 au recensement officiel de 1975)

- l'augmentation importante de la dotation globale de fonctionnement qui passe de : 871.000 F en 1976 à : 1.705.000 F en 1980, soit 110 % d'augmentation (due à la faiblesse du potentiel fiscal et à l'accroissement de la population).

- la possibilité de récupération de la T.V.A. sur les investissements et la récupération de recettes fournies par les taxes d'infrastructure sur les lotissements.

Nous ne passerons pas sous silence, le service de la dette (emprunts contractés par la Commune et en cours de remboursement). Comme un particulier, la Commune pour réaliser ses investissements de plus en plus nombreux doit avoir recours à l'emprunt en veillant à ce que les montants souscrits ne dépassent pas ses possibilités.

Nos recettes de fonctionnement, dans lesquelles doivent être prélevés les remboursements, passe de 1976 : 2.125.101 F à 1980 : 4.616.198 F, soit une augmentation de : 117 %

Le montant de nos remboursements d'emprunts de 1976 : 479.911 F, passe en 1980 à : 1.039.298 F, soit également 117 % d'augmentation, laissant apparaître un équilibre budgétaire des plus favorable.

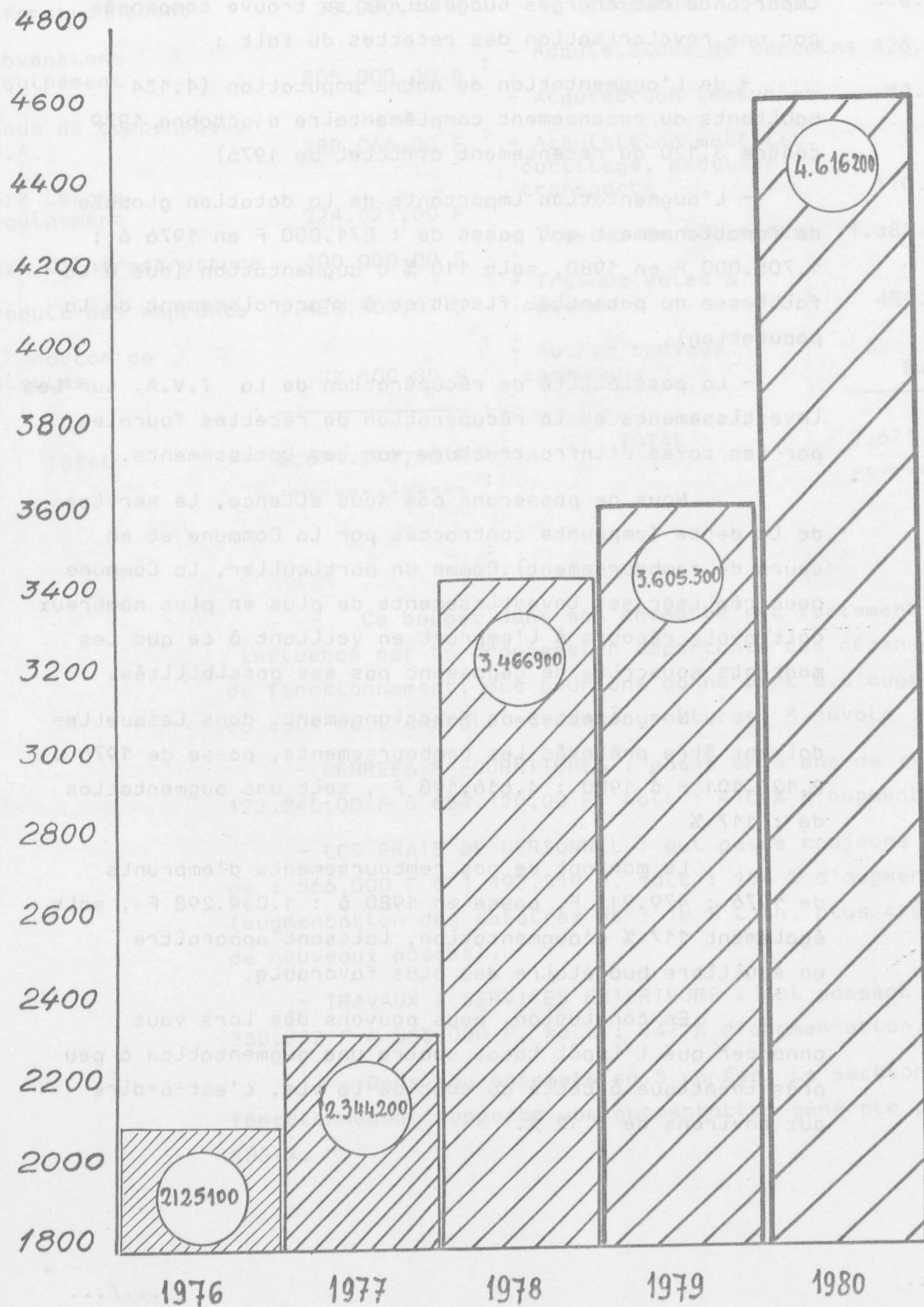
En conclusion, nous pouvons dès lors vous annoncer que l'impôt local subira une augmentation à peu près identique à celle du coût de la vie, c'est-à-dire aux environs de : 12 %.

1979

.../...

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

PENDANT LES 5 DERNIERES ANNEES



REMEMBREMENT

Les propriétaires fonciers, tiers intéressés ou titulaires de droits réels afférents aux immeubles compris dans le périmètre du remembrement sont informés que la Commission Communale a statué sur les réclamations formulées lors de l'enquête sur le projet.

Ils peuvent prendre connaissance des décisions à la Mairie, pendant les heures d'ouverture des bureaux, où le dossier est déposé pendant un mois à compter du mercredi 28 mai 1980.

Cette date constitue le point de départ du délai d'un mois imparti aux propriétaires et autres intéressés pour présenter leurs réclamations à la commission départementale.

ASSOCIATION FONCIERE

Les propriétaires de parcelles de terrain sises dans le périmètre du remembrement sont informés que, par arrêté en date du 5 mai 1980, Monsieur le SOUS-PREFET de NANTES a constitué le bureau de l'Association Foncière de BASSE-GOULAIN.

Tout propriétaire intéressé peut consulter cet arrêté au tableau d'affichage de la Mairie.

.../...

ARROSAGE DES ESPACES VERTS

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Certains d'entre vous se posent le problème de savoir d'où vient l'eau d'arrosage des espaces verts de la Commune.

Vous n'avez pas été sans remarquer que lorsque les travaux de refonte du Bourg ont été faits, les employés communaux ont profité des tranchées faites par la S C R E G pour poser des canalisations plastiques dans tout le centre-ville. Celles-ci reliées avec toutes celles que nous avons déjà installées près des écoles et de la salle des sports permettent un approvisionnement en eau brute dans le canal par pompage.

Il n'y a donc pas de facture d'eau pour l'arrosage.

PONT DE L'ILE CHALAND

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Je me suis inquiété de l'arrêt momentané des travaux en ce qui concerne ce problème pour lequel j'ai effectué plusieurs démarches, notamment près du Ministère.

Il semblerait que le tassement du remblai apporté sur place se fasse dans les plus mauvaises conditions, ce qui explique cet arrêt momentané dans les travaux de réalisation du Pont et ce qui risque d'entraîner malheureusement quelque retard à sa mise en service.

Celle-ci reste néanmoins absolument certaine ainsi que je l'ai déjà indiqué à diverses reprises.

LE MAIRE,

Paul BOUIN

.../...

COMMISSION VOIRIE

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Lorsque paraîtra ce bulletin, les O.E.V.P. de la Commune auront probablement commencé la mise en place des panneaux de rues dans la Commune.

En effet, à fin juin, tous ces panneaux seront posés et à fin juillet, tous les habitants de la Commune auront reçu leur numéro de rue et leur adresse exacte.

Nous vous remercions donc de bien vouloir faire le nécessaire auprès de toutes les administrations concernées, pour pouvoir leur donner une adresse exacte et ce, afin de permettre aux P T T, une meilleure distribution du courrier.

Merci de faire le nécessaire.

R. DAGAN

COURS D'ENSEIGNEMENT MENAGER

--*-*-*

Pour obtenir l'ouverture des cours d'enseignement ménager des Allocations Familiales, il est indispensable que le groupe demandeur soit déjà constitué.

Par conséquent, pour pouvoir formuler une demande ferme aux Allocations Familiales, nous prions toutes les femmes intéressées, de s'inscrire à la Mairie, soit :

- Le mardi soir à 18 h
à Madame CADORET

ou

- Le mercredi soir à 17 h
à Madame SILLORAY

Ces inscriptions doivent s'effectuer avant le 30 juin, afin que les cours puissent être opérationnels en octobre, sous réserve de l'avis favorable des Allocations Familiales.

Renée CADORET

Jeannine SILLORAY

COURS DE COUTURE

--*-*-*

Mesdames, (ou Messieurs, pourquoi pas)

Vous pouvez toujours vous inscrire aux cours de couture organisés par la M.J.C., tous les mardis :
de 14 h à 17 h ou de 19 h à 22 h

Vous apportez :

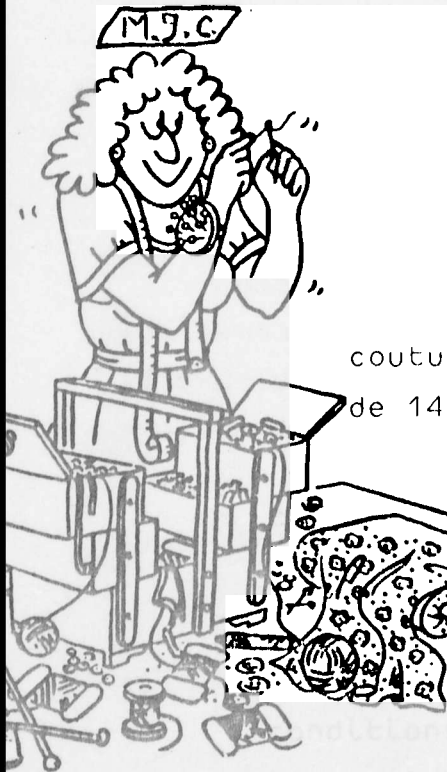
- patron (de votre choix)
- tissu
- matériel de couture (une machine est à votre disposition).

Conditions :

Il n'y a pas de conditions d'âge bien sûr.
15 F par cours (soit 5 F de l'heure ... prix raisonnable) payables par mois, à l'avance.

Et si vous n'êtes pas adhérente à la M.J.C. une cotisation ANNUELLE de 20 F vous sera demandée, cette carte d'adhérent est valable pour toutes les activités de la M.J.C.

S'adresser : Mairie de SAINT JULIEN DE CONCELLES - 44 450



CHIENS ERRANTS

--*-*-*

J'ai attiré plusieurs fois, l'attention des propriétaires sur les problèmes qu'entraîne la divagation de leurs animaux sur le domaine public et dans les propriétés privées.

En effet, les chiens laissés en divagation font courir des risques d'accidents et commettent des dommages dans les propriétés, notamment dans les tenues maraîchères.

C'est pourquoi, devant l'inconscience et le manque de civisme total de certains propriétaires, je suis au regret de prendre des mesures contraignantes.

Celles-ci se traduiront par des contraventions aux propriétaires, la saisie des animaux et leur remise à la S P A

Le Gardien de Police Municipale va être doté d'un fusil hypodermique et aura tous pouvoirs pour faire cesser cet état de fait.

J'invite donc les propriétaires concernés à faire en sorte que leur responsabilité ne soit pas mise en jeu par la divagation de leurs animaux.

LE MAIRE,
Paul BOUIN

DÉPÔTS D'ORDURES CLANDESTINS

--*-*-*

Monsieur le MAIRE rappelle aux Administrés qu'il est formellement interdit d'effectuer des dépôts d'ordures clandestins.

Tout contrevenant sera sanctionné par un procès-verbal qui sera transmis ensuite à la juridiction compétente.

CARREFOUR DES ROUCHES
--*-*-*

Suite à mes diverses interventions, une réunion a eu lieu en Mairie le 29 avril 1980, en présence de représentants de Monsieur le Directeur de l'Équipement.

Lors de cette réunion, plusieurs projets d'aménagement nous ont été présentés, notamment la création de piste cyclable.

Les diverses solutions préconisées font actuellement l'objet d'une étude.

Par ailleurs, il va être procédé très rapidement à la réalisation de bandes rugueuses à l'approche du carrefour.

Ce dispositif devrait inciter les automobilistes à ralentir et à respecter la limitation de vitesse mise en place.

LE MAIRE,

Paul BOUIN

MESURES PREVENTIVES CONTRE L'INCENDIE
--*-*-*

Il est interdit, et jusqu'à nouvel ordre, sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique :

- d'allumer des feux de plein air à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes et maquis dans un rayon de 200 mètres autour de ceux-ci. Cette interdiction s'impose même aux propriétaires et à leurs ayants-droit mais ne s'étend pas aux habitations, dépendances, chantiers, ateliers et usines ;

- d'incinérer des végétaux sur pied à moins de 400 mètres des terrains précités ;

- de fumer ou d'utiliser des allumettes ou des appareils producteurs de feu dans les terrains mentionnés au 1er alinéa

- à toutes personnes autres que les propriétaires ou leurs ayants-droit, de passer sur lesdits terrains hors des voies ouvertes à la circulation publique ;

- sont également interdits le stationnement de tout véhicule sur les voies mentionnées au 4ème alinéa, la circulation de tout véhicule sur certaines de ces voies et la constitution de tout dépôt d'ordures ou autres matières présentant un danger d'incendie à proximité des terrains mentionnés au 1er alinéa.

.../...

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

--*-*-*

La Commission suit de très près les différents dossiers concernant :

- l'agrandissement de la Mairie,
- le logement de fonction,
- l'aménagement du centre médico-social.

Lors de sa dernière séance du 28 mars 1980, le Conseil Municipal a désigné comme Architecte chargé de ces divers travaux, Monsieur HERAUD qui réside à BASSE-GOULAIN.

Depuis l'Architecte a préparé les dossiers, notamment en ce qui concerne les travaux les plus urgents à réaliser : ceux du logement de fonction et du centre médico-social.

En effet, il nous paraît plus important de réaliser dans les meilleurs délais, le logement de fonction du Grignon et le centre médico-social pour lequel nous percevons une location annuelle, au titre de la mise à disposition des locaux, par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire & Sociale.

Le dossier de permis de construire du logement de fonction est revenu. L'appel d'offres concernant les travaux devrait être lancé d'ici quelques semaines et les travaux devraient commencer dès l'automne 1980. Il nous apparaît en effet essentiel que l'ensemble du Grignon soit doté d'un Gardien.

En ce qui concerne le Centre Médico-Social, M. HERAUD a pris contact avec l'Architecte de la D.D.A.S.S. et le dossier nous sera remis sous quelques jours.

La réalisation de ce local dans l'ancienne maternelle (ancienne classe de Madame LANGLOIS), a le mérite de répondre à deux critères :

.../...

- assurer un service social dans de meilleures conditions,
- éviter un coût prohibitif qu'aurait inévitablement entraîné la construction d'un nouveau bâtiment.

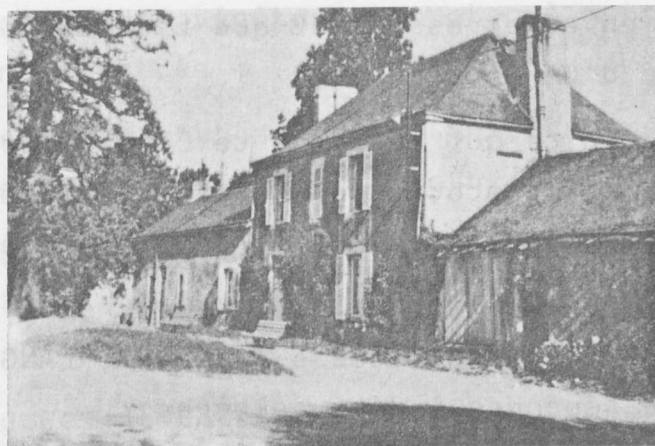
Par contre, compte tenu de l'importance des deux réalisations précédentes, les travaux d'agrandissement et d'aménagement de la Mairie ne commenceront vraisemblablement pas avant 1981.

L'Architecte étudie néanmoins ce projet qui répondra davantage aux besoins d'une population de près de 5.000 habitants, améliorant les conditions de travail du personnel communal et aussi en augmentant la capacité d'accueil des locaux, en les agrémentant et en les rendant plus accessibles à tous.

Par ailleurs, d'autres travaux vont être réalisés, d'une part, les peintures extérieures de l'école primaire du Grignon et d'autre part, la construction de vestiaires et de douches dans l'ensemble sportif.

Eugène ROBERT

Centre Paul-Edouard LYNCH.



.../...

VACCINATIONS
--*-*-*

Il n'y aura pas de séance de vaccinations en Juillet et août.

La prochaine séance aura donc lieu :

- mercredi 3 septembre 1980 à 13 H 30 -

salle de l'ancienne maternelle Groupe Mairie.

Ces séances ont lieu régulièrement tous les premiers mercredis de chaque mois et sont ouvertes à tous les enfants de la Commune, elles sont gratuites.

Note : Un rappel D.T. Polio ou Tétracoq de cinq ans peut être fait durant toute l'année et pas obligatoirement le mois correspondant à la dernière injection.

VACCINATION ANTITÉTANIQUE
--*-*-*

Pour Adultes et Troisième Age

Les cas de Tétanos étant en augmentation nous rappelons à tous qu'il est souhaitable de se prémunir contre ce fléau.

Les personnes désirant se faire vacciner contre le tétanos, sont priées de se faire inscrire à la Mairie, pour pouvoir organiser des séances de vaccinations.



MAIRIE
de
BASSE-GOULAIN

Tél. 54.90.15

TRANSPORT SCOLAIRE 1er CYCLE - ANNEE 1980 - 81
C.E.S. DES SAVARIERES

La Société TRANSPORT & TOURISME DE L'OUEST (DROUIN) assure le transport des élèves de BASSE-GOULAIN fréquentant le C.E.S. des Savarières à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE. Le service fonctionne avec la ligne régulière desservant la Commune.

Horaires de ramassage :

matin : entre 7 h 30 et 7 h 45
soir : 16 h 40 face au C.E.S.
samedi midi : 12 h 32 après le repas

Si vous avez l'intention que votre enfant utilise ce service, nous vous serions très obligés de bien vouloir nous le faire connaître en Mairie, avant le 11 juillet prochain, où tous renseignements utiles vous seront fournis.

MAIRIE DE BASSE-GOULAIN

TRANSPORT SCOLAIRE - C.E.S. DES SAVARIERES - ANNEE SCOLAIRE 80-81

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM du Chef de famille _____ Prénom _____

Adresse _____

NOM DE L'ENFANT	Prénom	Date de naissance	Classe devant être suivie

Date : _____ Lu & Approuvé signature, _____

MAIRIE
de
BASSE-GOULAIN

Tél. 54.90.15

TRANSPORT SCOLAIRE 1er CYCLE - ANNEE 1980 - 81
COLLEGE DE LA BOURRELIERE à HAUTE-GOULAIN

En vue de l'organisation du ramassage scolaire desservant le Collège de la Bourrelière à HAUTE-GOULAIN, les parents intéressés par ce service sont priés de bien vouloir le faire connaître en Mairie et de déposer la fiche provisoire d'inscription, avant le 11 juillet prochain

En effet, ne connaissant pas actuellement le prix forfaitaire journalier et le kilométrage de ce circuit, nous ne pourrions vous fournir les renseignements définitifs que début septembre. Ceux-ci seront adressés aux personnes qui auront manifesté le désir de faire utiliser ce ramassage à leurs enfants - l'inscription qui sera prise à cette époque deviendra définitive pour toute l'année scolaire.

MAIRIE DE BASSE-GOULAIN

TRANSPORT SCOLAIRE DU COLLEGE DE LA BOURRELIERE
ANNEE 1980 - 1981

BULLETIN PROVISOIRE D'INSCRIPTION

NOM du Chef de famille _____ Prénom _____

Adresse _____

NOM DE L'ENFANT	Prénom	Date de naissance	Classe devant être suivie

Date : _____ Lu & Approuvé signature, _____

COMMUNIQUÉS
----*--*--*

CENTRE D'ETUDES FEMININES RURALES DU LOROUX BOTTEREAU

La Directrice du CENTRE D'ETUDES FEMININES RURALES du LOROUX BOTTEREAU informe les familles qu'elle se tiendra à leur disposition pour tous renseignements concernant les demandes d'inscriptions pour les sections :

- C A P A "Employée Familiale") - à la sortie de 5ème
- C A P A "Vente")
- B E P A "Secrétariat-Comptabilité" - à la sortie de 3ème

TELEPHONE 54-20-98

OUVERTURE D'UN CABINET D'ORTHOPHONISTE A BASSE-GOULAIN

Madame Marie-Odile HAUDEBERT
Orthophoniste

Vous prie de bien vouloir noter l'ouverture de son cabinet :

63, rue Busson Billault
à BASSE-GOULAIN

et se tient à votre disposition, sur rendez-vous
(Tél. 54-57-90)

OUVERTURE D'UN CABINET D'ORTHOPTISTE A VERTOU

Madame Marie-France CLENET-GAUTHIER
Orthoptiste

est heureuse de vous informer de l'ouverture de son cabinet à VERTOU,

33, rue Charles Lecour (Tél. 34-99-24 l'après-midi)
et souhaite ainsi rendre la rééducation des yeux plus accessible aux habitants de la Région du Sud-Est de NANTES.

